CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 13 JANVIER 2020

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent le directeur général et greffier, ainsi que 8 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19h.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression «adoptée à l'unanimité», présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2020-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts et ses retraits :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption des procès-verbaux

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes municipaux – Décembre 2019

2-2 Engagement des dépenses – Janvier 2020

2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 décembre 2019

2-4 Renouvellement de l'adhésion annuelle de l'ADMQ

2-5 Autorisation de dépenses – renouvellement de la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec

2-6 Renouvellement adhésion annuelle à Québec municipal

2-7 Demande d'autorisation pour la destruction de documents

2-8 Autorisation de paiement – Libertevision Inc.

2-9 Résolution concernant le projet de loi no. 48 (fiscalité agricole)

2-10 Dépôt relatif aux intérêts pécuniaires

2-11 Fin de fonction de la DGA et greffière adjointe actuellement en intérim

2-12 Engagement d'une nouvelle DGA et greffière adjointe

2-13 Utilisation d'une Directrice générale et greffière par intérim pour une période temporaire – **À venir**

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Formation Webinaire – ADMQ

4-2 Formation sur la gestion des matières organiques

4-3 Renouvellement COMBEQ

5- TRANSPORT

5-1 Résolution relative au Chemin Rivière Gatineau – **À venir**

5-2 Résolution relative à la constitution d'une banque de 3 opérateurs sur appel

5-3 ~~Engagement d'un journalier (remplaçant – temporaire) –~~ **ANNULÉ**

5-4 Annulation d'une fermeture d'un chemin pour l'hiver

6- HYGIÈNE DU MILIEU

6-1 Résolution relative aux compteurs d'eau

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Demande de financement dans le programme événements et festivals

7-2 Renouvellement location du centre récréatif et communautaire - Bingo

7-3 Dépôt de l'ouverture de la soumission no 06-2019 et octroi de contrat pour l'achat des fleurs pour 2020

7-4 Octroi d'un contrat pour le nettoyage de la cuisine du centre récréatif et communautaire. **RETIRÉ**

7-5 Autorisation additionnelle de dépense - Club de ski Vallée-de-la-Gatineau

7-6 Demande de subvention – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

7-7 Commandite – École seconde Gracefield **AJOUT**

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Rapport annuel d'activités (an 2) Schéma de couverture de risques

8-2 Formation- Pompier

8-3 Chef Pompier – Cotisation annuelle

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA :

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le conseiller Mathieu Caron a déposé conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, une déclaration relative à ses intérêts pécuniaires.

2020-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Séance extraordinaire du 4 novembre 2019
- Séance ordinaire du 12 novembre 2019
- Séance extraordinaire du 26 novembre 2019

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-003 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 891 987.86 $.

- Rapport des salaires nets : 134 206,25 $;
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25 036 à 25 125 pour un montant de 156 645,31 $;
- Liste des prélèvements : no. 503 à 567 pour un montant de 601 136,30 $.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-004 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / JANVIER 2020

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par
et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	881,27 $
Aqueduc et égouts	785,07 $
Transport	1 034.75 $
Urbanisme	181,33 $
Loisirs	6 559,05 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2020-01-04.

Que le directeur général soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe aux dites engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2-3

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 décembre 2019.

2020-01-005 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'abonnement de nos administrateurs à l'ADMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

De renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour Monsieur Sylvain Hubert, et Madame Louise Carpentier, le tout pour un montant de 931,00 $ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-006 AUTORISATION DE PAIEMENT-RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour les assurances de biens et bâtiments, de véhicules et de responsabilité civile;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance doit être renouvelée pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser le paiement de 79 115.98 $, taxes incluses, pour le renouvellement des polices d'assurance auprès de la MMQ (polices no.MMQQP-03-08032 et PACC-100604, et auprès de Charlebois Trépanier, copie des factures étant jointes à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-007 RENOUVELLEMENT – ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler notre adhésion annuelle à Québec municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De renouveler auprès de la Québec municipal notre abonnement annuel, le tout pour le prix de 291,31 $, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-008 DEMANDES D'AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que selon le guide des documents municipaux nous pouvons détruire certains documents ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu plusieurs demandes de destructions de la part de notre employée, Madame Danielle Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu;

D'autoriser la destruction des documents qui sont expressément mentionnés dans les lettres suivantes qui sont jointes en annexe aux présentes: demande de destruction en date du 17 décembre 2019 et du 9 janvier 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-009 AUTORISATION DE PAIEMENT – LIBERTEVISION

CONSIDÉRANT que l'enseigne numérique a été installée le 10 décembre 2018 par Libertevision Inc. ;

CONSIDÉRANT que le service d'affichage de Libertevision doit être payé annuellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier
et résolu,

D'autoriser le paiement pour le service d'affichage numérique pour la période du 11 décembre 2019 au 10 décembre 2020 à : Libertevision, le tout au montant de 180,00 $, plus les taxes applicable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-010 RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET DE LOI N^{O}.48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2109, du projet de loi n°. 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire agricole au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes ma avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire Réal Rochon et unanimement résolu,

Que la ville de Gracefield :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n°. 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre responsable de l'Outaouais M. Mathieu Lacombe et à notre député M. Robert Bussière.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :
Le conseiller Mathieu Caron ayant déposé sa déclaration, tous les membres du conseil ont donc déposé conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une déclaration relative à leur intérêts pécuniaires.

2020-01-011 FIN DE FONCTION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE ACTUELLEMENT EN INTÉRIM

CONSIDÉRANT que la lettre reçue de la personne actuellement en poste;

CONSIDÉRANT que ladite personne souhaite cesser ses fonctions et retourner à son poste antérieur ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'acquiescer à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter la démission de l'employée 13-003 à titre de directrice générale adjointe et greffière adjointe actuellement en intérim ;

D'accepter le retour de celle-ci à son poste précédent de commis de bureau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-012 ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy et unanimement résolu,

D'autoriser l'embauche de Madame Raymonde Tremblay au poste de directrice générale adjointe et greffière adjointe à compter du 27 janvier 2020.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat de travail de ladite personne, le tout selon les conditions jointes en annexe aux présentes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-013 UTILISATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE PAR INTÉRIM TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que notre directeur général et greffier s'en va en voyage pour deux (2) semaines ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir de l'aide pour ladite période ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser l'engagement de Madame Céline Bastien à titre de directrice générale et greffière par intérim pour la période du 20 janvier au 31 janvier 2020.

Les conditions salariales horaires sont celles prévues à son contrat (43,59 $) majoré de 10%.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-014 FORMATION WEBINAIRE ADMQ

CONSIDÉRANT la nécessité et l'intérêt de former nos employés,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser Madame Nadine Brisson à suivre la formation webinaire ADMQ intitulée « Le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens dangereux : que faire? », le tout pour un montant de 99,00 $, plus les taxes applicables. Cette formation doit avoir lieu le 23 janvier 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-015 FORMATION URBANISME - FORMATION RÉGIONALE DE RECYC-QUÉBEC SUR LA GESTION DES MATIÈRE ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la pertinence de former la coordonnatrice du service d'urbanisme de manière à ce qu'elle assure mieux ses fonctions ;

CONSIDÉRANT que la formation offerte est gratuite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser Madame Nadine Brisson à assister à une formation gratuite prodiguée par RECYC-QUÉBEC soit la formation « Sur la gestion des matières organiques », laquelle sera tenue le 12 février à l'auberge Spruceholme, à Fort-Coulonge. En cas de tempête hivernale, la formation sera remise au 18 février 2020.

Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-016 RENOUVELLEMENT - COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE les membres du service d'urbanisme de la Ville doivent renouveler leur adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser le paiement de 450,00 $ à la COMBEQ plus les taxes applicables pour le renouvellement pour Anne St-Amour, Nadine Brisson et Véronique Larose.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-017 RÉSOLUTION RELATIVE AU CHEMIN RIVIÈRE-GATINEAU

CONSIDÉRANT que le chemin Rivière-Gatineau est fermé ;

CONSIDÉRANT que cela occasionne de longs détours pour certains citoyens ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield de trouver une solution temporaire à cette situation ;

CONSIDÉRANT que nous avons mandaté le service génie de la MRC pour faire des estimés dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy et unanimement résolu,

De demander au Ministère de la Sécurité publique (MSP) l'autorisation de permettre l'ouverture d'une voie en alternance (avec feux de circulation) sur la section du chemin Rivière-Gatineau qui est présentement fermé.

Que si le chemin était réouvert, que telle section de chemin soit interdit aux camions lourds.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-018 RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE 3 OPÉRATEURS SUR APPEL

CONSIDÉRANT le manque actuel d'effectifs aux Travaux publics ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des remplaçants au besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser la direction générale à afficher trois (3) postes d'opérateurs sur appel possédant la classe 3 (frein manuel) au minimum.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-019 ANNULATION D'UNE FERMETURE DE CHEMIN POUR L'HIVER

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-509;

CONSIDÉRANT que quelqu'un a besoin d'y accéder ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain labelle,
et résolu,

D'annuler la résolution 2019-12-509, mais seulement quant à la partie portant sur le chemin Rice, ce qui signifie que le chemin Rice va être réouvert pendant l'hiver.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-020 RÉSOLUTION RELATIVE AUX COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit également installer des compteurs d'eau dans la totalité du secteur non résidentiel ciblé et un échantillon de vingt (20) compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1er septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que la Ville de Gracefield s'engage d'ici le 1er septembre 2020 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal ;

- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :

  a. Soumission de l'appel d'offre ;
  b. Octroi du contrat ;
  c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs

- Compléter l'installation des compteurs, soit un échantillon de 20 compteurs d'eau dans les secteurs résidentiels et tous les compteurs d'eau non résidentiels.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-021 DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE PROGRAMME ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau octroie des subventions pour les événement et festivals ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield organise la sixième édition du Festival d'été 2020, sous le thème des saveurs d'été ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser le directeur général à signer une demande de financement dans le programme événements et festivals de la

MRC-de-La-Vallée-de-la-Gatineau pour les programmes suivants :

- Événements ou festivals touristiques émergents
- Événements ou festivals touristiques structurants

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-023 DÉPÔT DE L'OUVERTURE DE LA SOUMISSION NO. 06-2019 ET OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE FLEURS POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat de fleurs pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'ouverture de soumission est déposé avec la présente résolution et que nous n'avons reçu qu'une seule soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'accepter la soumission déposée par Les Vivaces de la Vallée au coût de 3 131,73 $, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :
Le point 7-4 : octroi d'un contrat pour le nettoyage de la cuisine du Centre récréatif et communautaire est retiré de l'ordre du jour.

Note au procès-verbal :

Le conseiller Bernard Duffy se retire de la table des délibérations durant l'adoption de la résolution qui suit :

2020-01-024 AUTORISATION ADDITIONNELLE DE DÉPENSE – CLUB DE SKI DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-513;

CONSIDÉRANT que 3 enfants veulent s'inscrire alors que le délai d'inscription est échu ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De participer pour la saison 2019-2020 au transport des jeunes de Gracefield pour se rendre au Centre Mont Ste-Marie, au coût de 70,00 $ par participant.

De recueillir la part des parents concernés et d'autoriser une dépense de 70,00 $ par enfant, pour chacun des 3 enfants mentionnés en annexe aux présentes et de payer le tout aux Transports A. Heafey Maniwaki.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-025 DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, détient des fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire rénover son Centre récréatif et communautaire, rénover la patinoire couverte et faire également la réparation du système de lumière du terrain de balle molle au parc des loisirs (secteur Gracefield) ;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide du programme d'aide financière du Fonds pour le Développement du sport et de l'activité physique du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur -Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que la Ville de Gracefield autorise le directeur général et greffier ou le maire comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets (Centre récréatif et communautaire, patinoire couverte et parc des loisirs – secteur Gracefield) dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Que, si la Ville obtient une subvention et décide d'aller de l'avant avec le projet, soit confirmé l'engagement de la Ville de Gracefield à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-026 COMMANDITE – ÉCOLE SECONDAIRE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue par une lettre reçue par courriel de la part d'une enseignante de l'école secondaire de Gracefield ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'y acquiescer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'offrir gratuitement la location de la salle et de la cuisine pour la durée d'une activité qui se tiendra le 18 février 2020 et qui vise à ramasser des fonds pour que les étudiants fassent certains spectacles à Cantley et à Drummondville.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Suspension de la séance à 19h27 et reprise à 19h29

2020-01-027 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS (AN 2) 2018-2019 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie et responsable de l'application du plan des mesures d'urgence a complété et présenté le rapport annuel d'activités de l'an 2 (2018-2019) – schéma de couverture de risques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités (an 2) 2018-2019 du schéma de couverture de risques et d'en faire parvenir une copie au coordonnateur préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser le directeur du service incendie à signer ledit rapport.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-028 FORMATION - INTERVENIR À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE

CONSIDÉRANT la pertinence de former nos employés de manière à ce qu'ils assument mieux leurs fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser Monsieur Michael Gainsford à assister à une formation prodiguée par l'ACSIQ, soit la formation « Intervenir à la suite d'une catastrophe - ce que l'on doit savoir sur les conséquences sanitaires et psychosociales pour mieux intervenir », laquelle sera tenue le 7 février 2020 au Centre sportif de Gatineau, le tout pour un montant de 100,00$, plus taxes applicables. Sont également inclus avec la présente autorisation les frais de déplacement et les frais de restaurant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-029 CHEF POMPIER – COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la nécessité que notre chef pompier soit membre de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser le paiement d'une somme de 270,00 $, plus les taxes applicables, pour que notre chef pompier soit membre de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des comités :

Claude Gauthier :

Alain Labelle : Logement en santé, cela augure bien et cela devrait aller de l'avant.

Hugo Guénette :

Période de questions :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

CORRESPONDANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019 AU 12 JANVIER 2020

- Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matière résiduelles
- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Conseil en bref

VARIA

2020-01-030 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 19h50.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire